



Recouvrement erreur homonyme - demarche

Par **anonymous666**, le **06/10/2009** à **22:30**

Bonjour,

Objet : problème avec la société HOIST.

Nous avons reçu un courrier de leur part, réclamant la somme de 10 000€ pour l'achat d'une voiture FIAT. Nous n'avons jamais contracté aucun crédit et surtout jamais acheté la voiture en question!

Nous les avons contacté par téléphone et l'identité qu'ils avaient en leur possession : nom et prénom identiques, mais pas le 2e prénom, ni la date de naissance.

Nous recevons ce jour une mise en demeure de régler sous 8 jours, émanant d'une SCP d'Huissiers de Justice.

J'imagine que nous devons réagir en envoyant un recommandé pour contester, mais :

- A qui ? HOIST ? L'huissier ?
- Quel contenu ? Articles de loi?
- Enfin, sommes-nous obligés de leur faire parvenir une photocopie de la carte d'identité, ne peuvent-ils pas l'utiliser pour modifier leur dossier?
- Ne peut-on pas exiger de leur part qu'ils nous envoient les preuves d'achat avant d'envoyer notre identité ?

Votre réponse me serait vraiment d'une grande aide.

Merci.